

Arrêté des exonérations 2020-2021

Situation	Pièces justificatives
Etudiant.e.s chômeurs par perte d'emploi	Copie de la notification de la décision de Pôle Emploi datant de moins de 2 mois
Etudiant.e.s salarié.e.s de l'Education Nationale rémunéré.e.s à un indice réel (nouveau majoré) inférieur ou égal à l'indice majoré (IM) de traitement du corps Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES), grade d'adjoint administratif échelle de rémunération C1, 1 ^{er} échelon, en vigueur à la date du présent arrêté	Copie de l'arrêté de nomination (ou PV d'installation) et du dernier bulletin de salaire portant mention de l'indice
Etudiant.e.s en situation de handicap (taux d'invalidité égal ou supérieur à 80%)	Copie de la carte d'invalidité
Etudiant.e.s vacataires administratifs de l'Université (recruté.e.s pour un volume minimum de 140 heures de vacation)	Copie du contrat de travail
Doctorant.e.s chargé.e.s de cours (recruté.e.s pour un volume minimum de 35 heures de cours)	Copie de contrat de travail
Les doctorant.e.s ayant déposé leur thèse au plus tard le 16 novembre auprès de la DBU et n'ayant pas pu soutenir avant le 31 décembre pour raison imputable à l'université	Avis du service des doctorats
Doctorant.e.s empêché.e.s d'avancer sur leur recherche en 2019-2020 en raison de la crise sanitaire	Dérogation exceptionnelle à la fin des trois ou six ans prévus selon les cas (doctorant.e.s contractuel.e.s/non contractuel.e.s) pour une inscription supplémentaire d'une année avec accord de leur directeur/directrice et de l'ED
Réinscription en D.A.E.U.	Néant : la vérification est directement effectuée par le service procédant à l'inscription
Etudiant.e.s réfugié.e.s	Copie du document attestant du statut de réfugié.e
Tout cas particulier apprécié par la Présidence sur proposition de la commission d'exonération émanant de la CFVU	Avis de la commission d'exonération

Voté en CFVU du 19 juin 2020 et au CA du 26 juin 2020.